



RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO 2022

“Migrations bretonnes”

BRETAGNE CULTURE DIVERSITÉ

I. ORGANISATION ET OBJECTIFS

Le concours est organisé par l'association **Bretagne Culture Diversité** (ci-après dénommée « **BCD** »).

Il est **gratuit et ouvert à tous** (à l'exception des salariés de BCD, des membres du bureau de l'association et de leur famille, des membres du jury et de leur famille), y compris aux mineurs sous réserve de l'accord parental.

Il comprend deux catégories de participants : les **amateurs** et les **professionnels** (on entend par professionnel toute personne utilisant la photographie dans son activité et justifiant d'un numéro SIRET).

Les photographes **amateurs** soumettront au jury 3 photographies autour de la thématique décrite ci-dessous.

Les photographes **professionnels** soumettront au jury un projet de sujet photographique autour de la thématique décrite ci-dessous. Celui-ci sera composé d'un argumentaire d'une page A4 maximum (3500 signes maximum) et d'une série de 5 à 10 photographies permettant d'illustrer et de renforcer le projet élaboré.

Le principe de ce concours est de présenter des photographies et des sujets photographiques sur la thématique des **migrations bretonnes**. La proposition peut être interprétée de manière large : artistique, culturelle, mais aussi sociale ou économique. Il s'agit pour les photographes de proposer un regard sur les expériences, les apports et les échanges nés de la présence d'habitants originaires d'un pays étranger ou d'une région extérieure à la Bretagne (immigration) ou sur la vie des Bretons vivant hors de la Bretagne historique (émigration).

Les photographies peuvent être en couleur ou en noir et blanc.

Le présent règlement s'applique à tous les photographes, amateurs et professionnels (ci-après désignés collectivement « les participants » et individuellement « le participant »).

II. CONTRAINTES TECHNIQUES ET DIRECTIVES NUMÉRIQUES

Les photographies devront impérativement être remises à BCD sous forme numérique, en format TIFF, JPG ou PNG.

La définition de la photographie devra être d'au moins 2000 pixels pour le côté le plus long de la photographie, avec une résolution de 300 dpi.

Les photographies amateurs seront accompagnées (chacune) d'un titre (moins de 7 mots) et d'un texte court (de 30 à 50 mots) par photographie motivant le choix du sujet.

Tous les formats (horizontal, vertical, carré ou panoramique) sont acceptés.

Le nom du fichier sera sous la forme « nom-prénom-titre-numéro.jpg ».

III. MODALITÉS DE PARTICIPATION

A. Les dossiers de participation pourront être adressés jusqu'au 31 juillet 2022 à minuit :

- soit à partir d'un formulaire à remplir sur le site internet : <https://concours-photo.bcd.bzh>
- soit par mail à : concours-photo@bcd.bzh

Dans le cas de fichiers lourds il est recommandé d'utiliser une plateforme d'envoi telle que Wetransfer, Smash, TransferNow...

B. Dans le cas d'un envoi par mail, le corps du mail comprendra :

- La date et le lieu de la prise de vue
- Un titre (moins de 7 mots)
- Un texte court de 30 à 50 mots
- Le nom, prénom et l'âge du participant
- La catégorie dans laquelle le participant concourt (amateur ou professionnel).

Un mail de confirmation sera envoyé à chaque participant pour valider sa participation.

Pour la participation des mineurs, il est également demandé une autorisation signée du représentant légal (parent ou tuteur) à joindre à l'envoi des photographies.

- C. Les dossiers ne respectant pas strictement les conditions de participation seront éliminés.

BCD se réserve le droit de refuser toute photographie :

- ne respectant pas le thème du concours
- dont la qualité technique serait jugée insuffisante pour être exploitée (qualité/netteté/éclairage)
- vulgaire
- diffamatoire
- en contradiction avec les lois en vigueur
- non respectueux de la dignité humaine
- violant de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers et notamment les droits de la personnalité (nom, image, etc.).

Une même personne (même nom et adresse) ne peut pas participer plus d'une fois au concours. En cas de pluralité de participations au nom de la même personne, chacune des participations sera réputée nulle.

IV. RÉSULTATS ET REMISES DES PRIX

- A. La cérémonie de remise des prix aura lieu le samedi 24 septembre 2022 à à Pontivy lors de la célébration du dixième anniversaire de BCD.

Un mail d'invitation sera envoyé aux participants.

Un jury, composé de personnalités de la photographie, de la culture et des migrations en Bretagne, sélectionnera :

- Une trentaine de photographies parmi celles soumises par les amateurs ;
- 3 lauréats parmi les photographes amateurs ;
- Le sujet d'un photographe professionnel.

Le jury est souverain dans le choix des présélections et des lauréats.

Chaque proposition sera jugée selon quatre critères :

- respect du thème
- ambition documentaire
- intention artistique
- qualité technique

L'équipe technique de BCD effectuera un premier tri des photographies et projets préalable à la sélection du jury sur la base de leur adéquation aux règles et attendus du concours, ce que le participant accepte. Seules les photographies pré-sélectionnées par les salariés seront soumises au jury.

B. Pour les amateurs

Parmi les participants amateurs, trois lauréats se verront récompenser de la manière suivante :

- 1^{er} prix : Un stage photo avec un photographe professionnel d'une valeur de 400€

- 2^{ème} et 3^{ème} prix : Des bons d'achat de matériel photographique de respectivement 200€ et 100€

En outre, parmi l'ensemble des photographies amateurs, une trentaine d'entre elles seront sélectionnées et feront l'objet d'une **exposition itinérante** qui sera inaugurée lors de la célébration du dixième anniversaire de BCD. L'exposition sera ensuite présentée dans toute la Bretagne, notamment via le réseau des médiathèques bretonnes, et transformée en exposition virtuelle sur le site becedia.bzh. Les images pourront être diffusées via les comptes Facebook, Instagram et Twitter de BCD.

C. Pour les professionnels

Le photographe professionnel dont la série sera choisie par le jury se verra remettre une **bourse d'une valeur de 2000 euros** (en deux versements) qui lui permettra de mener à bien son projet photographique. Le reportage ainsi produit fera notamment l'objet d'une exposition dans le cadre d'un partenariat avec un festival culturel en Bretagne.

D. Précisions

Dans le cas où un gagnant ne pourrait se rendre à la remise des prix, il lui sera possible de retirer son prix au siège de BCD, ou bien il lui sera expédié, sous un délai d'un mois après la remise officielle.¹ BCD se réserve le droit de vérifier que les gagnants ont participé au concours dans des conditions conformes au présent règlement. Toute participation comportant une anomalie, effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la disqualification du participant et la non-attribution du prix éventuellement gagné, et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant.

BCD se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigeaient ou, plus généralement, pour quelque raison que ce soit, de modifier la liste des prix et de la remplacer par des prix d'une valeur au moins équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre. Tous les frais accessoires relatifs aux prix ou les frais généraux liés à l'entrée en possession des prix - notamment les frais de déplacement jusqu'au lieu de la remise des prix en main propre resteront à la charge du gagnant. Aucune prise en charge ou remboursement ne sera dû à ce titre par BCD.

V. EXPLOITATION DES PHOTOGRAPHIES ET AUTORISATION D'UTILISATION

A. Autorisation d'utilisation des photographies sélectionnées

Le participant dont une photographie a été sélectionnée (qu'il soit amateur ou professionnel) autorise BCD à utiliser, à titre non-exclusif, la ou les photographie(s), dans les conditions définies ci-après (B).

¹ Dans ce cadre, BCD ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol ou dégradation du colis lors de l'envoi de celui-ci.

Lesdites photographies sont ci-après désignées « **la photographie sélectionnée** » ou « **les photographies sélectionnées** ».

Dans ce cadre, le participant autorise BCD à reproduire, représenter et/ou adapter la (ou les) photographie(s) sélectionnée(s).

De ce fait, le participant confère à BCD un droit de reproduction, de représentation et d'adaptation sur la (ou les) photographie(s) sélectionnée(s).

1. Le droit de reproduction comporte notamment :

a) Le droit de fixer, faire fixer, reproduire, faire reproduire, d'enregistrer, de faire enregistrer les photographies sélectionnées par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour

b) Le droit d'établir ou de faire établir, d'exploiter ou de faire exploiter, en tel nombre qu'il plaira à BCD, tous originaux, doubles ou copies de tout ou partie des photographies sélectionnées sur tous supports tels que précisés au paragraphe a) ci-dessus, en tous formats et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour ;

c) Le droit de mettre ou de faire mettre en circulation et d'exploiter ou de faire exploiter ces originaux, doubles ou copies, sur tous supports tels que précisés au a) ci-dessus, par tous réseaux de communication électronique et/ou de radiocommunication fixes et/ou mobiles et, plus généralement, par tous moyens de mise à disposition auprès du public existants ou à venir, de tout ou partie des photographies sélectionnées et toutes autres exploitations dérivées envisagées aux présentes ;

d) Le droit de numériser, moduler, compresser et décompresser, digitaliser ou reproduire les photographies sélectionnées ainsi que de les stocker, en vue de leur transfert ou leur diffusion sur tous supports et par tous modes et procédés technologiques ;

2. Le droit de représentation comporte notamment :

a) Le droit de représenter ou de faire représenter les photographies sélectionnées au public en intégralité ou partiellement, par tout mode de communication existant ou à découvrir, par fil ou sans fil, notamment par radiodiffusion et télédiffusion, par tout réseau de communication électronique et de radiocommunication fixes et/ou mobiles (dont Internet, Intranet, téléphonie, etc.), publics ou privés, gratuits ou payants ;

b) Le droit de représenter ou de faire représenter les photographies sélectionnées publiquement, en intégralité ou partiellement ;

c) Le droit d'autoriser la présentation publique des photographies sélectionnées dans tout marché, festival, manifestation de promotion et d'une manière générale, dans tout lieu public.

3. Le droit d'adaptation comporte notamment :

a) Le droit de retoucher et/ou de modifier les fichiers numériques livrés, notamment pour des besoins de précision à l'égard des photographies sélectionnées originales, ce qui pourra inclure des corrections de couleurs, des enlèvements de poussières, la mise en valeur ou la préservation de détails et toutes corrections rendues nécessaires par la saisie numérique ;

b) Le droit d'utiliser tous procédés en vue de la représentation ou la reproduction numérisée de tout ou partie des photographies sélectionnées, sur un mode linéaire ou interactif, permettant la reconstitution intégrale des photographies sélectionnées ou par fragments, seules ou intégrées à d'autres éléments audiovisuels, informatiques, télématiques ou tout autre élément quelle qu'en soit la forme et le contenu. À cette fin, le participant autorise tout compactage, compression ou autres techniques nécessaires à la numérisation des photographies sélectionnées dont il est l'auteur, à leur stockage, à leur transfert et à leur exploitation en raison d'éventuelles altérations provoquées par les opérations de compression ou par des techniques similaires.

Cette autorisation d'utilisation, en lien avec le concours organisé par BCD, est consentie sans contrepartie financière.

Cette autorisation est valable pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la remise des photographies à BCD par le participant.

B. Conditions d'exploitation

Les photographies sélectionnées pourront notamment être utilisées par BCD aux fins :

- De l'organisation d'une exposition itinérante en région Bretagne ;
- De communication interne et institutionnelle de BCD ;
- D'insertion dans une publication ;
- De diffusion sur le site becedia.bzh et sur les réseaux sociaux de BCD.

Ces exploitations pourront être faites sous toutes formes, par tous moyens et sur tous supports, actuels ou futurs.

BCD ne pourra faire aucune utilisation des photographies à titre commercial. Toute utilisation commerciale des photographies par BCD devra faire l'objet d'un contrat distinct entre BCD et l'auteur de la ou des photographies, précisant l'étendue de la cession des droits d'auteur y afférent.

Chacune des photographies sélectionnées sera créditée du nom et prénom de son auteur.²

BCD s'engage à conserver toutes les photographies sélectionnées soumises au concours « Migrations bretonnes » pendant leur durée d'utilisation.

BCD s'engage à avertir les participants auteurs des photographies sélectionnées de la sélection desdites photographies et leur exploitation conformément aux présentes.

BCD s'engage à ne pas utiliser les photographies non sélectionnées sans autorisation explicite écrite de leurs auteurs.

C. Garanties du participant

² Chaque participant reconnaît être conscient que la diffusion de sa photographie par BCD offre à des tiers l'opportunité de la rediffuser et ce sans que cette rediffusion représente un non-respect par BCD du présent règlement.

Le participant déclare que toute photographie remise à BCD dans le cadre de sa participation au concours est une création originale dont il est, seul, titulaire des droits d'auteurs y afférent.

Par conséquent, le participant s'engage à conférer à BCD un droit d'exploitation libre et paisible sur la ou les photographies sélectionnée(s).

Si la photographie sélectionnée représente des personnes, le participant déclare expressément avoir obtenu leur autorisation écrite (ou celle de leur représentant légal pour toute personne mineure) nécessaire à son exploitation telle que définie ci-avant (et pouvoir en justifier).

En conséquence, le participant garantit BCD contre tout recours et/ou contestation de tiers quant à la propriété et/ou l'exploitation de la photographie sélectionnée et s'engage à indemniser BCD de tout préjudice qui pourrait en résulter.

Le fait de participer au concours implique l'accord sans réserve des participants et de leurs représentants aux clauses de ce règlement.

BRETAGNE CULTURE DIVERSITÉ

Fait à Lorient, le 27 avril 2022